**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 : MISE EN CANDIDATURE**

(Il est obligatoire d’être membre en règle de SFQ pour être admissible)

L’élection des membres du conseil d’administration sera faite durant l’AGA. S’il n’y a pas plus de candidats que de postes à combler, les candidats seront élus par acclamation. Sinon, une élection sera tenue; chaque candidat.e disposera de 5 minutes pour se présenter.

1. **Coordonnées et déclaration d’intention de candidature**

La personne déclarée à la présente désire poser sa candidature au poste d’administrateur au sein du conseil d’administration de Ski de fond Québec.

Nom complet

Adresse complète

Club affilié

Date

Signature 

1. **Appui à la candidature**

La candidature déclarée aux présentes reçoit le soutien des membres suivants (au minimum, un membre corporatif en règle ou 5 membres indépendants en règle) :

Nom du membre corporatif 1

Nom du représentant 1

Signature 1 

Nom du membre corporatif 2

Nom du représentant 2

Signature 2 

OU

Nom du membre indépendant 1

Adresse complète 1

Signature 1 

Nom du membre indépendant 2

Adresse complète 2

Signature 2 

Nom du membre indépendant 3

Adresse complète 3

Signature 3 

Nom du membre indépendant 4

Adresse complète 4

Signature 4 

Nom du membre indépendant 5

Adresse complète 5

Signature 5 

Nom du membre indépendant 6

Adresse complète 6

Signature 6 

Le formulaire dûment complété doit être transmis au [directeur général](mailto:dg@skidefondquebec.ca) **au plus tard le vendredi 21 août 2020**.En cas d’irrégularité au formulaire soumis, Ski de fond Québec contactera la personne au point 1 dans les meilleurs délais.

Consulter au besoin les [règlements généraux](https://www.skidefondquebec.ca/sites/default/files/docs/2020-02_reglements_generaux.pdf) de ski de fond Québec.